

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE CORSE HENRI TOMASI 2019/2022

Entre les soussignés :

La Ville d'Ajaccio représentée par Monsieur Laurent MARCANGELI, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2019/281 du 25 novembre 2019 relative au partenariat et à la mise en place de tarifs spécifiques pour le conservatoire de musique, danse et art dramatique de corse Henri Tomasi.

Ci-après dénommée « La Ville d'Ajaccio ».

D'une Part,

Et

Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse, Henri Tomasi, ci après dénommé "le conservatoire"

Avenue du Maréchal Moncey 20 090 AJACCIO

Numéro Siret :		
APE:		
Représenté par	,	Président du syndicat mixte.

Ci-après désigné «Le conservatoire de corse».

D'autre Part.

EXPOSE

La démocratisation et l'accès de la culture à tous les publics sont les axes prioritaires de la politique culturelle de la Ville d'Ajaccio.

Dans ce cadre, il a été décidé de développer un partenariat avec le Conservatoire afin de permettre aux élèves de cet établissement d'accéder à des concerts, spectacles de danse et pièces de théâtre à Accusé de réception à Ministère, de l'intérieur

02A-212000046-20191125-2019_281-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception Care par Possé /2019 été convenu ce qui suit :

Affichage: 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



ARTICLE I

La Ville d'Ajaccio s'engage à faire bénéficier de tarifs spécifiques les élèves et les accompagnants du Conservatoire, aux spectacles proposés par le théâtre municipal-Espace Diamant, pour les saisons 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 (convention triennale), en spectacle vivant, selon les modalités définies dans la convention.

Pour chaque saison un avenant à la présente convention sera établi précisant le choix des spectacles.

ARTICLE II

Le Conservatoire s'engage à emmener les élèves pour 6 spectacles minimum réparties de la façon suivante : deux concerts, deux spectacles de danse et deux pièces de théâtre (4 spectacles en catégories A et B et 2 spectacles en catégorie C)

Pour la saison 2019/2020, les réservations portent sur les spectacles suivants:

1 - Concert du « Conservatoire Giuseppe Verdi de Milan » - Catégorie B

Date: mercredi 06 novembre

Responsable accompagnateur: Adrien Ledoux

2 - Concert « Tchaïkovski, Bizet... Passions romantiques » de l'ensemble instrumental de corse – Catégorie C

Date: vendredi 13 décembre

Responsable accompagnateur: Serge Lodi

3 - Pièce de théâtre « être et avoir l'air » - Catégorie A

Date: Mardi 9 janvier

Responsable accompagnatrice : Valérie Furiosi

4 - Pièce de théâtre « Kean » - Catégorie B

Date: mardi 14 janvier

Responsable accompagnatrice: Valérie Furiosi

5 - Spectacle de danse « La dame de pique » - Catégorie C

Date: vendredi 7 février,

Responsable accompagnatrice : Valérie Migoubert

6 - Spectacle de danse « ADN Baroque » - Catégorie B

Date: mercredi 4 mars,

Responsable accompagnatrice: Manon Baldi et/ou Valérie Furiosi.

<u>A noter que chaque année, en début de saison</u>, le conservatoire de corse s'engage à **informer dès le** mois d'octobre :

- les spectacles choisis
- le nom des professeurs responsables

<u>D'autre part</u>, le Conservatoire de Corse s'engage à fournir une liste nominative des élèves et de leurs accompagnants à l'Espace Diamant **3 semaines avant chaque spectacle**.

ARTICLE III

La Ville d'Ajaccio s'engage à mettre en application les tarifs suivants :

- 5€ pour les spectacles en tarifs A et B
- 8€ pour les spectacles en tarif C

Gratuité pour les accompagnants

Ces tarifs ont été déterminés afin d'être en adéquation avec ceux pratiqués pour le conservatoire à Bastia.

Les tarifs seront applicables uniquement dans le cadre d'un accueil de groupes : minimum 10 personnes - maximum 25, encadrés par un ou deux enseignants.

Le règlement et le retrait des places de spectacles, devra s'effectué au maximum une semaine avant la date de celui-ci aux heures d'ouverture de la billetterie de l'Espace Diamant soit :

Du mardi au vendredi de 13h00 à 18h30 et le samedi de 13h30 à 17h30.

En cas de non retrait des billets dans les délais prévus les réservations seront caduques.

ARTICLE IV

Le Conservatoire s'engage à prendre en charge la responsabilité de l'encadrement de ses élèves venus assister aux spectacles à l'Espace Diamant et fournira en amont la liste des personnes venant assister à chaque spectacle afin de garantir au mieux leur sécurité en cas de besoin.

ARTICLE V

Il ne peut être exigé d'aucun des partenaires d'engager des moyens financiers, humains ou techniques supplémentaires, hormis ceux énumérés dans le présent accord.

Fait à Ajaccio, le :

, ,

Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse, Henri Tomasi Le Maire d'AJACCIO

M.